

# DEPECHE DE PRUNIERS

Informations Municipales Décembre 2019





## ***EDITORIAL***

---

**Question sur toutes les lèvres**, quand allons-nous enfin bénéficier de la téléphonie mobile... Le relais est en place depuis fin septembre mais la mise en marche se fait attendre, les méandres fonctionnels de l'opérateur ORANGE font que les délais s'éternisent, on nous a promis dernièrement une mise en service à la fin de l'année... ou début 2020... Nous espérons tous que le Père Noël va passer par là...

Notre salle polyvalente entièrement rénovée est maintenant complètement opérationnelle, à la disposition de nos associations et des besoins festifs de nos habitants, vous trouverez dans ces pages le nouveau règlement d'utilisation.

Depuis le départ d'Anne et Lucien RAMAGE nos nouveaux artisans boulangers pâtisseries Virginie et Cédric BAILLY se sont parfaitement intégrés à la vie de notre village, nous leurs souhaitons bonne continuation dans l'exploitation de ce commerce indispensable à Pruniers.

Un petit mot sur notre école, poumon de notre Commune, qui se maintient avec une soixantaine d'enfants sur 3 classes. Malgré l'installation de plusieurs jeunes familles les effectifs baissent, un constat malheureusement généralisé sur la quasi-totalité des écoles de l'Indre... Ne baissons pas les bras et continuons à faire la promotion de la vie en zone rurale pour inverser la tendance.

Nous vous attendons à la salle des fêtes ;

Le **vendredi 3 janvier 2020 à 18 h 30** pour débiter une nouvelle année, dans la bonne humeur.

Le Conseil Municipal vous souhaite à vous et votre famille un joyeux Noël et vous présente ses Vœux de santé et bonheur pour l'Année 2020.

Le Maire,

Serge BOUQUIN.

# DECISIONS ET REALISATIONS DE L'ANNEE

## TARIFS EAU POTABLE

Dans un souci d'équilibre du budget de fonctionnement du service des Eaux, le Conseil Municipal a décidé de porter à 58€ le montant de l'abonnement annuel pour le compteur quel qu'en soit le diamètre 15 – 20 ou 30 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 (décision du 13 décembre 2018).

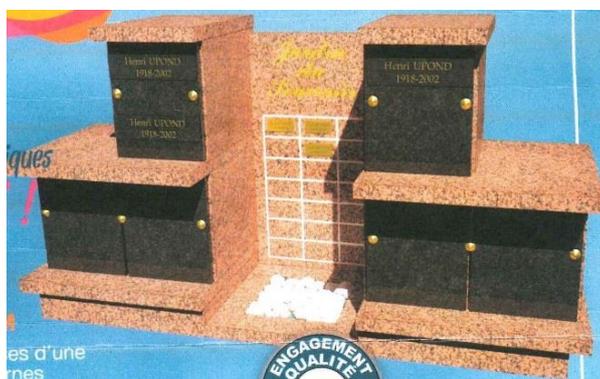
## INSTRUCTION DES DOCUMENTS D'URBANISME

La commune étant maintenant responsable de l'instruction administrative et technique de tous les documents d'urbanisme : certificats d'urbanisme, permis de construire, déclarations préalables... et ce, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2019 ;

Le Conseil Municipal a confié au Syndicat Départemental d'Electrification de l'Indre l'instruction des documents d'urbanisme qui seront déposés en mairie moyennant un tarif accepté pour chaque type de demande.

## CIMETIERE

Pour répondre aux nouvelles pratiques funéraires, le Conseil Municipal a décidé la réalisation d'un jardin du souvenir complété d'un columbarium composé de 6 cases, à disposition au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2020. Les tarifs d'occupation des caves/urnes seront fixés ultérieurement.



## FORET COMMUNALE

Suivant la vente d'une coupe de bois en forêt communale (parcelle 11) composée de 59 chênes, environ 400 stères de bois de chauffage sont réservés aux habitants de la commune, après exploitation. Sur la parcelle n°7, 100m<sup>3</sup> de bois seront à faire, le prix du stère est fixé à 6.50€.

## ECOLE

Soutenue par les délégués de parents d'élèves et les enseignants et sur sa demande instante auprès de la CCCB, la Commune de Pruniers a obtenu la révision de la carte scolaire qui permet maintenant aux parents de BOMMIERS, d'inscrire librement leurs enfants à l'école de Pruniers sans aucune demande de dérogation.

## SALLE DES FETES

Après travaux, l'équipement mobilier a été revu : 50 chaises et un second chariot support de tables ont été acquis.

Le Conseil Municipal a également décidé de remplacer le frigidaire du bar. Un nouveau règlement a été établi pour tenir compte des conditions spécifiques d'utilisation et de sécurité des structures nouvelles après rénovation (à lire très attentivement avant chaque location) ; y figurent également les tarifs de location.

## TERRAINS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal a examiné la demande de résiliation du bail de location au 31/12/2019 de 5 parcelles, pour une superficie totale de 11ha42, présentée pour cause de retraite. Le Conseil Municipal ayant accepté la résiliation du bail en cours (25/09/2019 – 25/09/2020) fixe au 3 décembre prochain (à 18h30 en mairie), la réunion de la commission chargée de l'adjudication de ces terrains laissés libres aux preneurs répondant au cahier des charges de location des terrains communaux de la commune de Pruniers.

## STADE MUNICIPAL - SECHERESSE 2019

Suite à la sécheresse de l'été 2019 et les intempéries qui suivent, le terrain de football de la Commune est devenu impraticable. L'association Jeunesse Sportive de Pruniers fait usage du stade de la Commune de la Berthenoux pour pratiquer ce sport durant cette saison 2019/2020. La commune accepte cette solution et s'engage à régler auprès de la Commune de la Berthenoux, les frais de fonctionnement imputables à la fréquentation du terrain par l'équipe de Pruniers.

## COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

Suivant délibérations concordantes des communes membres de la CCCB, le Conseil Municipal décide que les compétences eau et assainissement ne soient pas transférées à la Communauté avant le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

## Boulangerie ....



Monsieur et Madame RAMAGE présents dans la Commune depuis 2014 ayant décidé de céder leur fonds de commerce de Boulangerie/Pâtisserie/Alimentation, la Commune a eu le plaisir d'accueillir aussitôt un nouveau Boulanger. Monsieur et Madame BAILLY se sont installés dès le 12 juillet 2019 reprenant ainsi toutes les activités en place au service des habitants.

# QUELQUES CHIFFRES ...

|                                | Résultats<br>clôture<br>2017 | Exercice 2018 |            | Résultats<br>exercice 2018 | Clôture<br>2018 | Budget<br>2019 |
|--------------------------------|------------------------------|---------------|------------|----------------------------|-----------------|----------------|
|                                |                              | Recettes      | Dépenses   |                            |                 |                |
| <b>BUDGET COMMUNE</b>          |                              |               |            |                            |                 |                |
| Investissement                 | 17 114.05                    | 297 348.71    | 665 724.78 | -368 376.07                | -351 262.02     | 740 411.00     |
| Fonctionnement                 | 228 227.00                   | 660 449.94    | 430 546.20 | 229 903.74                 | 297 084.84      | 437 508.00     |
| <b>BUDGET SERVICE DES EAUX</b> |                              |               |            |                            |                 |                |
| Investissement                 | 33 435.76                    | 110 632.56    | 21 735.76  | 88 896.80                  | 122 332.56      | 201 410.00     |
| Fonctionnement                 | 5 013.64                     | 59 698.61     | 59 489.01  | 209.60                     | 5 223.24        | 75 613.00      |
| <b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>   |                              |               |            |                            |                 |                |
| Investissement                 | -15 257.08                   | 29 953.00     | 39 743.55  | -9 790.55                  | -25 047.63      | 70 034.29      |
| Fonctionnement                 | -7 108.77                    | 52 369.67     | 44 342.61  | 8 027.06                   | 918.29          | 93 116.00      |
| <b>BUDGET LOTISSEMENT</b>      |                              |               |            |                            |                 |                |
| Investissement                 | -88 298.34                   | 88 298.34     | 66 054.14  | 22 244.20                  | -66 054.14      | 137 108.28     |
| Fonctionnement                 | 3 898.12                     | 82 054.14     | 88 568.34  | -6 514.20                  | -2 616.08       | 144 729.36     |

| ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS         | 2019 |                               |             |
|--------------------------------------|------|-------------------------------|-------------|
| Ass. Sportive tennis de table        | 500  | Banque alimentaire de l'Indre | 90          |
| Jeunesse Sportive de Pruniers (foot) | 500  | Musique en Boischaud-Marche   | 50          |
| Familles Rurales                     | 500  | Ecole de Pruniers en fête     | 200         |
| Rural'zik Festival                   | 500  | Coopérative Scolaire          | 800         |
| Prévention routière de l'Indre       | 80   | <b>TOTAL</b>                  | <b>3250</b> |

Il n'est plus versé de subvention à l'Association Cantine Scolaire, cette dépense est devenue une charge transférée de la Communauté de Communes de Champagne Boischauds et apparaît en attribution de compensation sur le budget communal.

## ETAT CIVIL

### Naissances



Meige ROBIN née le 31 décembre 2018  
 Valentin TRAVERS né le 4 juin 2019  
 Sacha RIDOURD né le 6 septembre 2019

### Mariages

Philippe AUBRUN et Martine BERGER  
 Cédric BOUIRON et Laetitia GENDRON

le 20 Avril 2019  
 le 13 Juillet 2019

### Décès

Jacques CADILLON  
 Françoise FORTIER veuve AUBIGNY  
 Paul GONNET

le 4 avril 2019  
 le 15 mai 2019  
 25 août 2019

# INFORMATIONS PRATIQUES

## 🌀 INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être déposées toute l'année en mairie ou en ligne. Pour voter à un scrutin, l'électeur doit déposer sa demande au plus tard le 6<sup>e</sup> vendredi précédent le premier tour de scrutin. Pour les prochaines élections municipales (15 et 22 mars prochains), les demandes d'inscription pour participer aux scrutins devront être déposées au plus tard le **vendredi 7 février 2020**, dernier délai.

Le Ministère de l'Intérieur a mis en ligne, sur [service-public.fr](http://service-public.fr), un outil particulièrement utile : une téléprocédure permettant à tout électeur de savoir s'il est inscrit sur la liste électorale de sa commune puis de s'inscrire en ligne si tel n'était pas le cas. La procédure est simple et la réponse très rapide, elle apparaît en quelques secondes :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

## 🌀 CATASTROPHES NATURELLES

Suite aux conditions météorologiques exceptionnelles de ces derniers mois, les propriétaires victimes de dommages sur leur bien immobilier, peuvent déposer une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès de la Mairie. Des démarches seront ensuite entreprises auprès de la Préfecture.

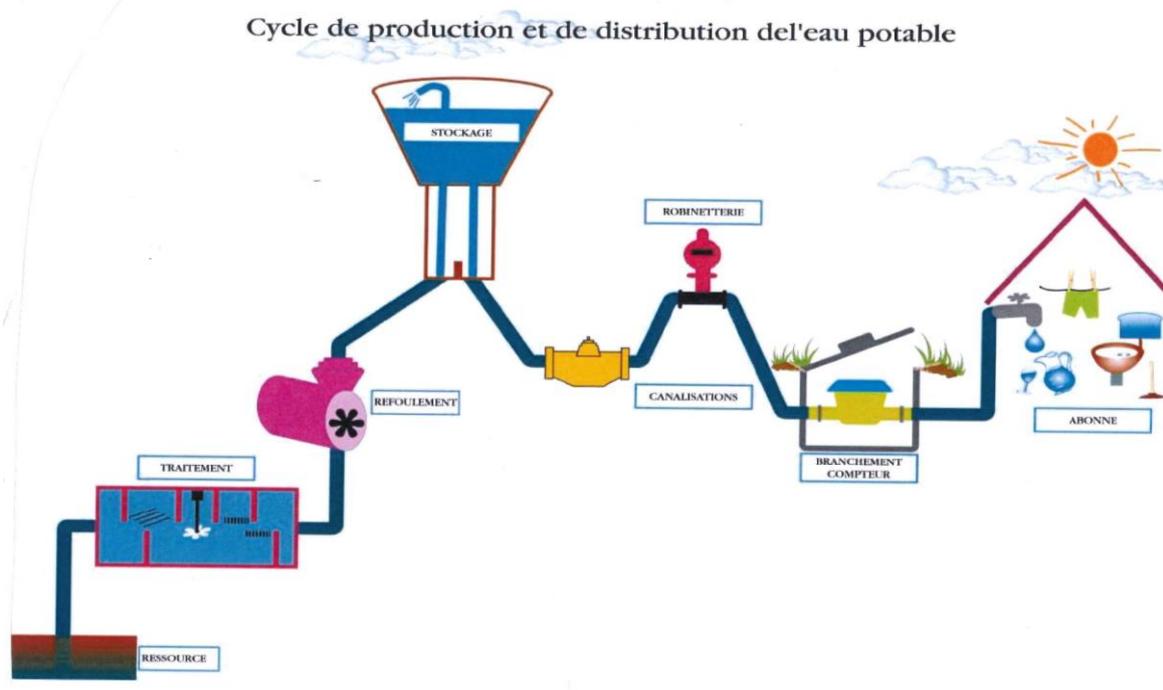
## 🌀 RELEVÉ D'EAU POTABLE

La relève de l'index du compteur s'effectue le plus souvent sur septembre/octobre. Bien qu'obligatoire, cette relève est parfois **impossible** car certains abonnés oublient de laisser le compteur accessible: portail fermé, chien, végétation envahissante, objets posés sur la plaque, regard plein d'eau ou non nettoyé.

Nous vous remercions de bien vouloir préparer le terrain à nos agents, qui profiteront d'un accès facilité pour effectuer une relève juste.

En cas de non relève, l'agent communal laisse un avis de passage. Vous pouvez dès lors nous le renvoyer complété, nous appeler pour donner votre index ou encore prendre un rendez-vous pour un nouveau passage.

Pour rappel, la Régie a en charge le compteur, le robinet avant et le clapet ; l'abonné est lui responsable de l'entretien et de la protection du regard comme du coffret (pour lutter contre le gel ne pas utiliser de matériaux absorbant l'humidité comme la paille, le textile, le papier, la laine de verre ou de roche mais favoriser des plaques en polyuréthane ou en polystyrène).



# INFORMATIONS

Une fois les déchets collectés, cette déchetterie assure ensuite le choix de la meilleure filière pour les déchets : le recyclage, la valorisation matière, l'incinération ou le stockage dans un centre d'enfouissement.  
Déposer ses déchets dans une déchetterie de l'Indre, c'est aussi effectuer un Geste écologique et citoyen.

## Les déchets les plus courants sont :

- \* Solvants usés, huiles usées
- \* Déchets acides
- \* Médicaments non utilisés (pensez aussi à les rapporter à votre pharmacien)
- \* Déchets de peintures, vernis, encres et colles
- \* Petits déchets chimiques en mélange
- \* Déchets infectieux des soins médicaux ou vétérinaires
- \* Déchets métalliques, de papiers et cartons
- \* Pneumatiques hors d'usage
- \* Déchets de bois, encombrants ménagers divers
- \* Piles électriques et batteries usagées
- \* Déchets verts (provenant de jardinage...)
- \* Déchets de béton, briques.

Déchetterie de  
Vouillon

Horaires  
d'ouverture :

Lundi, Vendredi,  
Samedi 8h - 17h30

Veillez bâcher vos remorques afin de ne pas semer à tous vents lors de votre passage et organiser votre chargement de manière à faciliter les transferts.



SICTOM de Champagne Berrichonne

Tel : 02 54 03 60 90

Mail : [contact@sictom-cb.fr](mailto:contact@sictom-cb.fr)

## Compostage individuel

Madame, Monsieur,

Aujourd'hui le compostage individuel devient une pratique courante, permettant de réduire significativement le poids de nos ordures ménagères, il permet de recycler chez soi un grand nombre de déchets organiques de la maison et du jardin en obtenant un produit riche et comparable à du terreau, très utile pour les plantations.

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, le **SICTOM de Champagne Berrichonne** met en place une opération de compostage.

Si vous êtes intéressé, un composteur 445L vous sera remis, accompagné d'un bio-seau, d'un mélangeur et d'un guide d'utilisation pour le prix de **15 €**. Un seul composteur par foyer est préconisé pour débiter.

**Réservation** : pour commander il vous suffit de remplir le bon de réservation ci-dessous, puis le remettre à la mairie de votre commune, ou envoyer **par courrier** :

SICTOM de Champagne Berrichonne  
Z.I. Avenue Jean-Bonnefont – 36100 ISSOUDUN



**ATTENTION. Pas d'envoi de chèque au SICTOM de Champagne Berrichonne !**

Un chèque du montant de 15 €, à l'ordre du Trésor Public en l'échange de votre composteur vous sera demandé lors de la remise de celui-ci.

Le SICTOM de Champagne Berrichonne prendra contact avec vous pour vous indiquer le lieu et la date de la mise à disposition de votre composteur individuel.

## CONTRAT DE LOCATION SALLE POLYVALENTE COMMUNE DE DE PRUNIER

En date du : .....  
 Nom de l'organisateur : .....  
 Réservation de : ..... Au tarif de : .....

|                                      | PERSONNES DOMICILIEES A PRUNIER |                      | PERSONNES NON DOMICILIEES A PRUNIER |                      |
|--------------------------------------|---------------------------------|----------------------|-------------------------------------|----------------------|
|                                      | TARIF                           | CAUTION (2 chèques)  | TARIF                               | CAUTION (2 chèques)  |
| Salle Polyvalente 6h                 | 30.00€                          | 100€ + 100€ (ménage) | 110.00€                             | 200€ + 100€ (ménage) |
| Salle Polyvalente 24h                | 70.00€                          | 100€ + 100€ (ménage) | 220.00€                             | 200€ + 100€ (ménage) |
| Salle Polyvalente et cuisine 24h     | 100.00€                         | 100€ + 100€ (ménage) | 330.00€                             | 200€ + 100€ (ménage) |
| Salle Polyvalente et cuisine 2 jours | 150.00€                         | 100€ + 100€ (ménage) | 500.00€                             | 200€ + 100€ (ménage) |
| Salle de réunions et cuisine         | 50.00€                          | NEANT                | 100.00€                             | NEANT                |

Versement d'une caution de .....  Attestation d'assurance R.C. fournie

### REGLEMENT DE LOCATION ET D'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE

#### Article 1<sup>er</sup> : LOCATION

- La salle polyvalente et la salle de réunions de Pruniers sont louées sur demande adressée à Monsieur le Maire, suivant leur disponibilité.
- Chaque location devra être confirmée 1 mois avant la manifestation et accompagnée des chèques de caution selon le type de location et libellés à l'ordre du « Trésor Public » :
- les chèques de caution seront encaissés, en cas d'annulation tardive (3 semaines avant la date de la manifestation prévue initialement) ou pour tout manque au présent règlement.
  - les chèques seront restitués, si aucune dégradation n'est constatée après la libération des locaux.
  - Les Associations ou Sociétés locales de la Commune de Pruniers :
  - seront prioritaires pour la location suivant le calendrier de leurs manifestations,
  - aucun chèque de caution ne leur sera demandé.

#### Article 2 : TARIFS

Les tarifs de location ont été fixés par le Conseil Municipal en date du 01/01/2013. Les redevances doivent être réglées entre les mains du receveur sur présentation du titre de recette.

#### Article 3 : RESPONSABILITE

- Tout utilisateur de la salle doit justifier d'une assurance responsabilité civile, couvrant tout accident corporel ou matériel survenu aux personnes ou aux biens, à l'occasion d'une manifestation, quelle qu'elle soit ; à cet effet, il devra lors de la demande de location, fournir une attestation d'assurance en cours de validité.
- Les organisateurs doivent, s'il y a lieu, dès la location de la salle se mettre en règle avec l'Administration des Impôts, l'URSSAF et éventuellement la SACEM.
- La municipalité décline toute responsabilité concernant le vestiaire (portants mis à disposition), qui doit être tenu par des personnes choisies par l'organisateur locataire seul responsable.
- Un examen complet des lieux est fait au moment de la remise des clés et après la manifestation, par un responsable communal, en présence du locataire ou de son représentant.
- Ainsi, toute dégradation constatée, faire au matériel, aux décors ou à la salle est entièrement à la charge des organisateurs.**

#### Article 4 : UTILISATION

- Les organisateurs doivent s'engager à respecter scrupuleusement les consignes de sécurité qui leurs seront communiquées par le responsable communal, notamment la libre utilisation des sorties de secours ; ils doivent en outre s'assurer du bon ordre physique ou moral aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la salle.
- Pour ce faire il est rappelé que :
- ⇒ la capacité d'accueil de la salle polyvalente est limitée à 298 personnes et celle de la salle de réunions à 19 personnes.
  - ⇒ la structure porteuse pour les éclairages et le son, côté fond de scène, peut supporter un poids maximum de 300kgs, poids à équilibrer sur la totalité de la longueur de la structure.
  - ⇒ la structure porteuse des luminaires posée sur la retombée de plafonds, face à la scène, peut supporter un poids maximum de 100kgs, poids à équilibrer sur la totalité de la longueur de la structure.
- Le responsable communal a seul qualité pour initier le locataire à la mise en service des installations d'éclairage, de chauffage, et d'appareils de cuisine, étant bien précisé qu'aucun meuble ou appareil, sauf les tables et les chaises, ne doit être déplacé.
- Il est rappelé que toute source d'énergie extérieure à la salle est formellement interdite.
- Il ne doit pas être fait usage de confettis.

**Aucune affiche, insigne ou décoration quelle qu'elle soit  
ne pourra être apposée ou fixée.**

#### Article 5 : ENTRETIEN

- Immédiatement après chaque manifestation, les locaux doivent être nettoyés et rangés (lavage pour le carrelage et balayage pour le parquet).
- IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE LAVER LE PARQUET**
- Les tables et chaises doivent être nettoyées et rangées selon les directives du responsable communal : le bar et la cuisine doivent être vidés des matériels et marchandises et nettoyés au même titre que les autres locaux.
- SI LES LOCAUX NE SONT PAS RENDUS DANS L'ETAT OU ILS ONT ETE PRIS  
LE CHEQUE DE CAUTION « MENAGE » SERA ENCAISSE**

Des sacs poubelles seront mis à la disposition des utilisateurs.

Obligation est faite à tout utilisateur d'aller déposer les bouteilles directement dans la benne à verre « Rue des Ormes ».

#### Article 6 : DEFENSE DE FUMER

Il est formellement interdit de fumer pendant les réunions, assemblées, générales, conférences, représentations diverses, etc...

#### Article 7 : TELEPHONE

Les communications téléphoniques réservées aux seules urgences, seront à la charge de l'organisateur locataire.

↪

**L'organisateur s'engage à veiller à ce que l'utilisation des parkings situés « place de la mairie » laisse libre l'accès réservé aux secours, et l'espace nécessaire à la clientèle de la Boulangerie.**

**L'organisateur locataire reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter.**

**Un non-respect du présent règlement pourra entraîner un refus ultérieur de location de la salle polyvalente.**

↪

Fait à Pruniers, le .....  
 L'organisateur, ..... Le Maire,

# Ecole de Pruniers

Pour cette année 2019, l'école de Pruniers a participé à différentes manifestations pour permettre aux élèves de prendre conscience et de se familiariser à la protection de l'environnement et à la vie en collectivité. Cette année a été très riche en projets, que nous sommes ravis de partager avec vous par l'intermédiaire de cette dépêche.

Décembre 2018

*Quoi de mieux qu'un bon spectacle aux couleurs de Noël pour clore l'année 2018 et commencer sur de bonnes bases cette année 2019...*

*L'école remercie chaleureusement la Société de spectacles Castanéa, qui a permis à nos élèves de se réunir pour partager un très beau spectacle intitulé le « Voleur de Noël ». Ce spectacle de marionnettes nous a captivés ! Merci à tous !!!*



*En route pour le SKI pour les CM !!!!! (Janvier 2019)*



*Après les fêtes de Noël, nous avons mis le cap vers le SKI !! C'était super... Malgré quelques chutes dans la neige : quel bonheur de profiter de ce paysage enneigé !!!*

*Les CP-CE1-CE2 ont eu quant à eux, la chance d'aller en séjour à la MER à l'île d'Oléron !!!!! (Mai 2019)*



*Lors de ce séjour, nous avons pu découvrir divers paysages et participer à de nombreux ateliers. Le soleil étant présent, nous avons même eu la chance de mettre les pieds dans l'eau !!!*

*En fin d'année scolaire 2019, les PS-MS-GS ont également eu la chance de participer à de beaux projets ! En mai, ils sont allés à la découverte des 5 sens à l'Odysée du Berry à Vornay. En juin, la visite de la caserne de pompiers de Chezal-Benoit, et de l'aérodrome de Fay leur a également permis de partir à l'aventure !!!*



*On a pu monter dans les camions, mettre les casques et les uniformes et éteindre le feu d'une cabane en bois avec des lances.*

*On a regardé les avions et planeurs décoller et on s'est même entraînés à piloter grâce à des simulateurs de vol !!!!!*

*De vrais petits héros ...*

En septembre 2019, nous nous sommes tous retrouvés pour entamer une nouvelle année qui nous l'espérons sera aussi riche en projets que l'année scolaire passée...



Cette année l'école a opté pour un tour du monde. Lors de chaque période, nous partons à la découverte des arts et coutumes de chaque continent !

La dernière journée avant les vacances, les enfants peuvent se déguiser et profiter d'un goûter aux couleurs du continent !

#### Bilan de la rentrée 2019-2020 :

Cette année l'école de Pruniers compte 3 classes, dans lesquelles se répartissent 56 élèves. Pour la fin de cette année 2019, plusieurs manifestations sont organisées en partenariat avec l'Association Ecole de Pruniers en fête :

- Le 19 décembre, un spectacle de la compagnie Castanéea Spectacles offert par l'Association aux enfants de l'école.
- Le 20 décembre, les parents auront pu retrouver leurs enfants à 18h à la salle des fêtes, pour profiter d'un marché de Noël et d'un petit spectacle.

L'école remercie tous les partenaires de l'école qui se sont investis toute l'année pour nous permettre de mener diverses actions dans l'intérêt des enfants.

# MERCREDIS LOISIRS



TARIFS 2019 / 2020

#### DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE AU SEIN DE L'ECOLE DE PRUNIER (Modifiés au 01/10/2019)

##### RESTAURATION SCOLAIRE :

- Tarif repas enfant : 2,81 €
- Tarif repas adulte : 5,20 €
- Tarif enfant repas « tiré du sac » (lorsque l'enfant consomme sur place un repas préparé par ses parents en cas de PAI) : 0,50 €

##### Important :

- Par délibération du conseil communautaire du 19-09-2019 les tarifs du périscolaire et du mercredi évoluent à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2019 pour l'année scolaire 2019-2020 comme suit :

##### TARIFS EN PERISCOLAIRE :

| Matin  | Soir |
|--------|------|
| 1,75 € | 2 €  |



##### TARIFS DU MERCREDI :

| Quotient familial | journée sans repas | journée + repas |
|-------------------|--------------------|-----------------|
| 0 - 565 €         | 3,32 €             | 4,63 €          |
| 566 - 765 €       | 4,48 €             | 6,31 €          |
| 766 - 965 €       | 6,09 €             | 8,57 €          |
| 966 € et plus     | 7,30 €             | 8,91 €          |

\*la journée avec ou sans repas est facturée en intégralité même sans présence sur la journée entière.

Les thèmes de nos activités du mercredi sont L'hiver, les 5 sens, les 4 éléments, pâques, les animaux des 5 continents, les cow-boys. Nous ferons une activité pour la fête des Mères et la fête des Pères.



# VIES ASSOCIATIVES

## ASSOCIATION Ecole de Pruniers en Fête

L'association école de Pruniers en fête, vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour 2020 !

Une date à ne pas manquer pour cette nouvelle année : le dimanche 29 mars 2020 pour nos premières rifles à la salle des fêtes de Pruniers.

La présidente, Aurélie RENAUDET.

## ASSOCIATION SPORTIVE DE TENNIS DE TABLE

Notre association se porte bien avec 3 équipes départementales engagées : en Division 6, Division 5 et Division 2. Nos équipes sont très motivées car 2 d'entre elles jouent la montée. Au moment où j'écris l'article, notre D2 est 2<sup>ème</sup> du classement et notre D5 est 1<sup>ère</sup> ; il nous reste un match à jouer pour le résultat final, affaire à suivre...

Nous avons effectué la distribution des calendriers le samedi 30 novembre et nous remercions très chaleureusement toutes les personnes pour leurs dons.

Notre dîner dansant aura lieu le samedi 7 mars.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et nous vous présentons tous nos meilleurs vœux pour l'année 2020.

Le Président, Alain MIALOT.



## JEUNESSE SPORTIVE DE PRUNIERES

Pour cette nouvelle saison, la JSP a vu son effectif (joueurs-dirigeants) atteindre 30 licenciés, une première depuis 6 ans, avec Damien AUBOURG qui a réussi son examen pour représenter notre club au niveau de l'arbitrage.

Des jeunes viennent régulièrement s'entraîner avec nous : Nicolas, Tom, Valentin, merci aux parents de nous accorder leur confiance.

Avec l'été où nous avons subi des températures élevées, le terrain a souffert. Le dimanche nous ne pouvons plus recevoir les équipes « visiteurs ».

Grâce à la mobilisation du bureau, nous avons trouvé un point de chute : Monsieur le Maire de La Berthenoux a bien voulu nous prêter gracieusement ses installations.

Merci à toute l'équipe municipale de cette commune.

La distribution des calendriers s'est déroulée courant novembre, un grand merci à tous les habitants pour leur accueil et enfin merci pour votre présence lors de nos manifestations  
Bonne et heureuse année 2020.

Le bureau.

## SOCIETE DES FETES

Tous les membres de l'association vous souhaitent de passer de bonnes fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2020. Vous retrouverez les dates de nos manifestations dans le calendrier de la Dépêche.

Le Bureau.

## ASSOCIATION FAMILLES RURALES

2019 a vu la mise en place de plusieurs clubs et donc d'activités nouvelles dans notre association que ce soit le yoga, la relaxation ou le théâtre.

Nous vous invitons donc à y participer car la proximité mais aussi la qualité des enseignants sont des avantages pour tous.

Notre association a organisé un après-midi cinéma, un hommage à la chanson à texte, une brocante, les repas de juillet et de décembre et notre fameuse choucroute dont le succès ne se dément pas.

Le maintien à domicile reste plus que jamais la pierre angulaire de FAMILLES RURALES.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes et une heureuse année 2020 !

Le Bureau.

| ACTIVITE            | HORAIRE          | JOURS   |
|---------------------|------------------|---|
| COURS DE GYM        | DE 19H à 20H     | TOUS LES MERCREDIS                                    |
| COURS DE THEATRE    | DE 18H15 à 19H30 | LE 2 <sup>ème</sup> ET 3 <sup>ème</sup> MARDI DU MOIS |
| COURS DE RELAXATION | DE 19H à 20H     | LE PREMIER ET DERNIER JEUDI DU MOIS                   |
| COURS DE YOGA       | DE 10H15 à 11H15 | LE 2 <sup>ème</sup> ET 3 <sup>ème</sup> JEUDI DU MOIS |

## RURAL ZIK

Depuis 10 ans, l'association Rural Zik a à cœur de vous proposer des concerts de qualité tout en maintenant la gratuité de ses événements. Durant toutes ces années, elle vous a permis d'applaudir 42 groupes et artistes. Rural Zik, c'est aussi une cinquantaine de bénévoles qui œuvrent dans l'ombre pour que nos événements deviennent vos meilleures soirées de l'année.

Pour célébrer sa 10<sup>ème</sup> édition, l'association vous a proposé un format exceptionnel en prolongeant son festival sur 2 soirées. Une fois de plus vous avez répondu présent et fait grimper le thermomètre le 28 et le 29 juin. La Chimba, Les Vieilles Saccoches, Al Willis And The New Swingster, Groove Catchers, Chris 2 Bar et Les Garçons Trottoirs vous ont fait danser et chanter pour célébrer dignement cet anniversaire.

Nous tenons à remercier nos partenaires et en particulier la Municipalité de Pruniers, le Département de l'Indre, la Région Centre-Val de Loire, Les Plaisirs Sardes, l'Espace Vin Chez Julie à Issoudun, le bar-restaurant Le Mirabelle et CMID ainsi que notre photographe Pascal Tissier et pour l'aide apportée à la promotion du festival Emmanuel Plisson, Gaël Roger et Daniel Boursin.

Nous tenons également à vous remercier de votre soutien et présence tout au long de ces années. Grâce à vous, le festival Rural Zik est devenu un événement incontournable.

Mais Rural Zik n'est pas qu'un festival, l'association a également organisé la 2<sup>ème</sup> édition de L'Hiver au Show, le 9 février, avec le concert blues de Big Matth Band et a apporté son soutien, le 16 novembre, au concert blues/rock de Dr Derhel and Mr Big Dan et de Your HuckleBerry.

Nous vous attendons encore plus nombreux pour la 3<sup>ème</sup> édition de L'Hiver au Show le **samedi 8 février 2020** et le **samedi 27 juin 2020** pour la 11<sup>ème</sup> édition du festival Rural Zik.

L'association Rural Zik vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous pour son assemblée générale en janvier 2020.



# CALENDRIER 2020

| DATE   | ORGANISATEUR  | MANIFESTATION  |
|--|---|--|
| 3 Janvier<br>25 Janvier  | Commune de Pruniers<br>Société Saint-Blaise   | Les vœux – Salle polyvalente 18h30<br>Messe 10h30 – Galette et vin blanc – Dîner Dansant     |
| 8 Février  | Association Rural Zik   | L’Hiver au Show  |
| 7 Mars<br>22 Mars<br>29 Mars                                   | Association Tennis de Table<br>Société des Fêtes<br>Association Ecole Pruniers en fête  | Dîner Dansant<br>Concours de belote<br>Rifles à la Salle polyvalente                         |
| 13 Avril<br>19 Avril   | Jeunesse Sportive de Pruniers<br>Société des Fêtes  | Marche –rendez-vous au stade<br>Concours de Belote   |
| Mai  |   |  |
| 27 Juin  | Association Rural Zik   | Festival Rural Zik - au stade  |
| 1 <sup>er</sup> Juillet<br>3 Juillet<br>4 Juillet<br>5 Juillet | Association Familles Rurales<br>Association Ecole Pruniers en fête<br>Association Familles Rurales<br>Jeunesse Sportive de Pruniers | Repas Inter générations<br>Kermesse de fin d’année<br>Après midi théâtre<br>Méchoui au stade |
| Aout   |   |  |
| 13 Septembre   | Association Familles Rurales  | Brocante   |
| 25 Octobre   | Société des Fêtes   | Concours de Belote   |
| 21 Novembre  | Association Familles Rurales  | Dîner Dansant « Choucroute »   |
| 2 Décembre<br>12 Décembre                                      | Association Familles Rurales<br>Société des Fêtes   | Repas Adhérents club<br>Goûter des Aînés   |

**Les dates définitives des autres manifestations n’étant pas encore arrêtées,  
C’est par voie d’affichage chez les commerçants que vous en serez informés.**

PHOTOS : réalisées par nos soins.  
REDACTION : commission déléguée à la dépêche  
SIEGE SOCIAL : Mairie de Pruniers 36120  
IMPRESSION : Centr’imprim

*Le Maire de Pruniers*

*Et le conseil municipal vous souhaitent*

*de passer de bonnes fêtes*

*Et à l'occasion*

*de la*

*nouvelle année,*

*vous invitent à partager*

*le verre de l'amitié*



*le vendredi 3 janvier 2020 à 18h30*

*à la salle polyvalente.*